



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Crissier
lundi 26 septembre 2016, à 20h15
à la Salle de projection de Marcolet**

Présidence : Mme Sonya Butera

Il est 20h15 précises lorsque la Présidente déclare ouverte cette première séance de la législature 2016-2021. Après les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil, et au public pour l'intérêt qu'il porte aux débats du Conseil communal, la Présidente rappelle que les classeurs de législature sont à disposition à la sortie pour les personnes qui ne les auraient pas encore récupérés au greffe.

Elle remercie les personnes qui souhaiteraient déposer une proposition au point 15 de l'ordre du jour, de venir la remettre à la table de la présidence du Conseil dès la fin de l'appel.

Elle cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

Appel :	convoqués :	69
	excusés :	7
	absent :	0
	présents :	62

Excusés : M. Daniel Durussel (ROLC) - M. Jean-Daniel Duruz (CDC) - Mme Lorian Mercuri (PS) - David Metzger (PS) - Jean-Daniel Mühlethaler (CDC) - Mme Joan Oswald (CDC) - Mme Sophie Rodari (PS)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE D'ASSERMENTATION DU 30 MAI 2016 ET DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

1.1 Ordre du jour

L'ordre du jour vous est connu puisqu'il vous est parvenu par courrier et qu'il vous a également été soumis par le biais d'une plateforme électronique, je vais donc vous faire grâce de la lecture de celui-ci.

Je souhaite néanmoins préciser qu'au point 2 de l'ordre du jour sous rubrique «démission, admission et assermentation » nous traiterons la nomination de l'huissier suppléant, ainsi que la nomination du remplaçant d'un conseiller démissionnaire d'une commission permanente.

Ledit ordre du jour n'appelle aucune modification.

1.2 Procès-verbal de la séance lundi 30 mai 2016

Mme Sonya Butera, Présidente

Avant de vous céder la parole pour d'éventuelles remarques concernant ce procès-verbal, j'attire votre attention sur le fait que, contrairement aux informations qui étaient initialement parvenues au bureau du Conseil, pour cette législature, la délégation crissieroise à la Polouest

se composera de trois conseillers et non pas de quatre personnes. Or, pour rappel, le 30 mai dernier, cette assemblée a validé une délégation composée de 4 personnes, MM. Delacrausaz, Maeder, Martin et Jaccard.

Je remercie M. Jaccard de s'être retiré de ce ticket, préservant ainsi l'équilibre politique, dans les délégations et les commissions, décidé en début de législature. Les délégués de Crissier sont donc MM. Delacrausaz, Maeder et Martin qui ont déjà été assermentés cet été.

Le procès-verbal n'appelle aucune autre modification et est accepté à l'unanimité.

1.3 Procès-verbal de la séance lundi 13 juin 2016

Mme Sonya Butera, Présidente

Avant de passer à l'adoption formelle de ce procès-verbal, je me permets de m'adresser aux personnes nouvellement élues, pour les assurer qu'il est tout à fait légitime qu'elles s'abstiennent lors de ce vote si elles le désirent, n'ayant pas été présentes lors de ce Conseil.

Le procès-verbal en main de tous les Conseillers est admis à la grande majorité sans aucune remarque.

2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION

2.1 Mme Sonya Butera, Présidente

Ce soir, nous commencerons par une **assermentation**. M. Olivier Ramel, bien connu de la majorité d'entre vous a été dûment élu conseiller communal sur la liste socialiste lors des élections communales du mois de février dernier. En déplacement à l'étranger lors de la séance d'assermentation, il n'a pu être assermenté par la préfète. Nous allons donc l'accueillir parmi nous ce soir.

La Présidente invite l'assemblée à se lever pour la prestation de serment de M. Olivier Ramel.

2.2 Nous devons maintenant pourvoir le poste d'huissier suppléant.

Au printemps dernier, suite à la démission de M. Jacot-Descombes pour la fin de la législature, le bureau sortant avait retenu la candidature de M. Jean-Luc Morel, que j'ai eu le plaisir de découvrir lors du dépouillement des votations de ce dimanche.

M. Morel, je vous invite à venir devant l'assemblée afin que chacun puisse mettre un visage sur votre nom.

M. Morel est accepté à l'unanimité en tant qu'huissier suppléant.

2.3 Démission

M. Alexandre Liardet (ROLC) est démissionnaire du Conseil communal suite à son déménagement dans une commune voisine. Présent dans le public, la Présidente l'invite à lire lui-même sa lettre de démission.

Mme Sonya Butera, Présidente

Merci M. Liardet, de votre engagement. Nous regretterons votre absence.

2.4 Le bureau a reçu un courriel de monsieur Pascal Maeder du parti socialiste, membre de la commission des finances annonçant sa démission de celle-ci avec effet au 13 septembre, date de la remise des rapports de commissions que nous traiterons plus tard ce soir.

Sa place au sein de la commission des finances, acquise au parti socialiste, est donc à repourvoir.

Compte tenu de l'importance de cette commission pour le bon fonctionnement du Conseil, et de son calendrier particulièrement chargé, nous procéderons de suite à la nomination de son remplaçant. Le parti socialiste nous a annoncé la candidature de M. Olivier Ramel, membre « historique » de la commission des finances du Conseil communal de Crissier.

M. Walter qui supplée Mme Rodari ce soir, confirme cette candidature.

Selon l'art. 11, alinéa 3 de la Loi sur les communes (LC) lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. M. Ramel, vous êtes donc membre de la commission des finances.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

3.1 C'est avec plaisir que j'assume la présidence du Conseil communal de Crissier depuis le début du mois de juillet.

Je commencerai ce point de l'ordre du jour par vous communiquer les nouvelles les plus fraîches, soit le résultat des votations fédérales de ce week-end. J'ai eu la responsabilité de présider notre bureau électoral, constitué d'une équipe particulièrement efficace à laquelle je réitère mes remerciements ce soir.

Comme c'est généralement le cas, les résultats de Crissier reflètent ceux du Canton de Vaud.

Le premier objet, l'initiative populaire dite de « l'économie verte », a été refusée à l'instar des résultats cantonaux et fédéraux. Par contre, l'initiative AVS+, refusée au niveau fédéral, a été acceptée au Canton de Vaud, recevant même un accueil plus chaleureux à Crissier, le score étant supérieur à la moyenne cantonale. La Loi sur le Renseignement a, quant à elle, été plébiscitée aux trois niveaux.

Comme il est coutume, la secrétaire inclura les résultats détaillés dans le PV de cette séance de Conseil. En attendant, j'invite les plus curieux d'entre vous à consulter la page « votations et élections » du site de l'Etat de Vaud, ou alternativement le PV de notre bureau électoral qui se trouve sur le site internet de la commune ou à votre disposition au greffe.

3.2 Représentation

La Présidente a représenté le Conseil lors des manifestations suivantes :

- | | |
|---------------------|--|
| Début juillet : | participation aux promotions et à la fête du personnel des écoles de Crissier. |
| 1er Août 2016: | discours à la partie officielle des festivités (ponctué de feux d'artifice indisciplinés). |
| 3 septembre 2016: | tournoi de handball Superlimax organisé par le Handball club de Crissier. |
| 7 septembre 2016: | discours lors de la sortie des aînés. Au-delà du cadre magnifique du Lac Léman et de la température clémente, la Présidente a apprécié cette sortie qui représente pour elle l'occasion de remercier les générations précédentes, voire la demi-génération précédente, pour la qualité de vie dont nous bénéficions ;

le même après-midi, M. Guy-Paul Bosson, 1 ^{er} vice-Président a représenté le Conseil communal à la fête annuelle du foyer EVAM de Crissier. |
| 11 septembre 2016: | participation à l'impressionnant repas en plein air du FC Crissier avec une ambiance très conviviale et chapeau bas pour l'organisation. |
| 14 septembre 2016: | un engagement professionnel m'a empêché de participer à l'inauguration du terrain multisport de Chisaz, au sujet duquel, elle reporte les paroles d'un ado qu'elle connaît bien « c'est trop de la balle » (traduction : c'est vraiment cool) !

la 12 ^{ème} édition du festival de théâtre de Chisaz a débuté mercredi dernier avec une production de l'option théâtre des écoles de Crissier et également ce mercredi. Je vous encourage à y assister. |
| 25 septembre 2016 : | participation à la 3 ^{ème} édition de Cap sur l'ouest, à titre privé mais aussi en tant que Présidente du Conseil sur invitation de la Préfète. La Présidente partage avec l'assemblée une expression anglophone qui dit : <i>une fois c'est un événement, deux fois, c'est une mode, dès trois fois, cela devient une tradition</i> . Elle se réjouit déjà de la prochaine manifestation qui aura lieu dans deux ans. |

3.3. VOTATIONS FEDERALES DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nombre d'électeurs inscrits 3354

1. Initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »

Bulletins rentrés	1483	blancs	41	Valables	1442
Nuls 0	Oui 656	Non 788	Participation	44,2 %	

2. Initiative populaire « AVS plus : pour une AVS forte »

Bulletins rentrés	1487	blancs	23	Valables	1464
Nuls 0	Oui 789	Non 675	Participation	44,3 %	

3. Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Bulletins rentrés	1487	blancs	28	Valables	1459
Nuls 0	Oui 1112	Non 347	Participation	44,3 %	

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1 Communications orales

Mme Nathalie Jatton, Municipale

1. Suite à l'intervention de M. Jean-Daniel Mühlethaler concernant les éclairages publics cachés par les branchages, nous avons conclu un accord avec le SIE, qui lors des tournées nocturnes pour vérifier la qualité de l'éclairage, contrôle aussi si des branchages masquent les éclairages.

2. Nous avons pris contact avec les familles qui ont un défunt au jardin du souvenir et qui souhaiteraient mettre une plaque avec un nom. Les réponses ont commencé d'arriver et les premières plaques seront posées d'ici le mois d'octobre.

M. Pierre Mühlethaler, Municipal

Vous avez trouvé l'explication de M. Patrick Martin lors du dernier compte rendu. Ce mercredi 21 septembre, le Conseil intercommunal a accepté le budget, nos délégués vous en parleront certainement dans les communications intercommunales.

J'ai participé au groupe de travail qui a proposé la refonte de la clé de répartition financière tout en respectant les statuts et les trois points pour la répartition. Ainsi la nouvelle clé qui a été acceptée par toutes les communes est une clé de répartition, dans laquelle la pondération du facteur du critère population est multipliée par deux, pour lui donner plus de poids. Cette nouvelle clé est adoptée pour le budget 2017.

La commission a fait la recommandation durant cette législature, que les entités : police, protection civile, voire pompiers soient regroupés dans une même et unique association.

La parole n'est pas demandée au sujet de ces communications.

4.2 Communications écrites

Pas de communications.

5. PREAVIS NO 1/2016-2021 – OCTROI D'AUTORISATIONS GENERALES POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Rapport de la commission des finances – rapporteur M. Ronald Moraz (CDC)

M. Ronald Moraz, Président de la commission des finances

Félicitations à M. Ramel de rejoindre la commission des finances, puisque nous allons nous retrouver tout prochainement.

Ce préavis est identique à celui présenté lors de la législature 2011-2016, à l'exception du chiffre No 8 qui est un nouveau chiffre.

Comme l'indique ce rapport, c'est une délégation de compétences bien précises à l'égard de la Municipalité. Ces autorisations donnent une liberté d'actions à la Municipalité pour faire face à des situations urgentes quotidiennes. Par contre, ces autorisations ne constituent pas un chèque en blanc. Pour les chiffres 1-7, les demandes d'autorisations sont totalement identiques à la précédente législature et je ne vais pas revenir puisque c'est un statut quo.

Quant au chiffre No 8, cette autorisation permet de simplifier la procédure en place, en définissant un plafond maximal de CHF 100'000.— pour toute acceptation de legs ou donations qui disposerait de conditions ou d'une charge particulière, que la commune serait obligée de respecter. Par contre pour tous les legs ou donations pour lesquels, il n'y aurait pas de restriction ou condition particulière, la commune peut les accepter sans autre quel que soit le montant.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position, la parole n'étant pas sollicitée, M. Ronald Moraz, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 1/2016-2021 du 5 juillet 2016 ;
- Vu le rapport de la commission désignée pour l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- I. D'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 de la loi sur les Communes du 28 février 1956, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, de parts de sociétés immobilières d'un montant maximum de Fr. 1'000'000.-- (somme globale, la Commission des finances étant consultée pour avis préalable lors de toute acquisition dépassant le montant de Fr. 100'000.--, charges éventuelles comprises) ;
- II. D'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 de la loi sur les Communes du 28 février 1956, une autorisation valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, de statuer sur des aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas Fr. 200'000.-- par cas, charges éventuelles comprises ;
- III. D'accorder à la Municipalité, une autorisation générale de plaider, en incluant également la possibilité de l'utiliser dans le cadre des litiges concernant les collaborations intercommunales dont fait partie la Commune de Crissier, valable pour la législature 2016 - 2021, conformément à l'article 4, chiffre 8 de la loi sur les Communes du 28 février 1956, étant précisé que l'autorisation générale de transiger est limitée à un montant de Fr. 50'000.--. Au-delà, un préavis municipal devra être présenté au Conseil communal.
- IV.
 - a) d'accorder à la Municipalité, une compétence financière de Fr. 50'000.-- par cas, valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, pour les cas non prévus au budget de fonctionnement et pouvant se présenter en cours d'année, étant bien entendu que la Municipalité renseignera le Conseil par le canal du rapport de gestion annuel ;
 - b) de dispenser la Municipalité de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées).
- V. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études d'investissement du patrimoine administratif, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 70'000.-- au maximum par cas ;
- VI. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placements de capitaux et liquidités durant la législature 2016 - 2021 auprès du Crédit Suisse, de l'UBS, de la Banque Cantonale Vaudoise, des banques Raiffeisen, d'autres établissements offrant des garanties équivalentes, de Postfinance, des communes vaudoises, des associations de communes et des collaborations intercommunales.
- VII.
 - a) d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, de procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, à l'exclusion de participations dans des sociétés et

autres entités citées à l'article 3 a de la Loi sur les communes du 28 février 1956, conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 6 bis de la loi précitée;

- b) dans ce but, d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte spécial intitulé "Achats de titres et papiers valeurs du patrimoine administratif et financier";
- c) d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas Fr. 15'000.-- par cas et jusqu'à concurrence d'une somme totale de Fr. 50'000.-- pour toutes les participations acquises durant la législature 2016 - 2021.

VIII. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021, d'accepter des legs et des donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge) ainsi que d'accepter des successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire, dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.-- au maximum par cas.

Les conclusions sont admises à l'unanimité.

6. Préavis No 2/2016-2021 – Demande de crédit d'étude relatif à l'aménagement de l'Unité E des Lentillières Nord

Rapport de la commission – rapporteur M. Yves Besson (PS)

M. Yves Besson, Président de la commission

Nous constatons que les travaux du futur quartier des Lentillières Nord ont débuté dernièrement. Le présent préavis a pour but, d'accorder à la Municipalité les fonds nécessaires à la demande de crédit d'aménagement et au développement d'utilité des Lentillières Nord, soit un crédit de CHF 695'000.--. Pour information, la société Patrimonium SA propriétaire de la parcelle totale a cédé gracieusement une surface de 3276 m2 avec un droit à bâtir de 1000 m2 à la commune de Crissier.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la Présidente ouvre la discussion :

Mme Christine Vaudenay (PS)

Concernant les coûts d'environ CHF 7 mios, auxquels il faudra rajouter CHF 700'000.-- pour l'aménagement du parc, il est mentionné : *il ne faut pas oublier la participation de la taxe sur les équipements communautaires de Patrimonium qui s'élèvent à CHF 5 mios.* Comment ces derniers sont-ils ventilés ? Comment sont-ils utilisés dans le plan de financement de cette construction ?

M. Stéphane Rezso, Syndic

Les équipements communautaires ne sont pas liés à une partie ou un bâtiment. Les taxes communautaires viennent dans la caisse communale et ils représentent environ 50 % des investissements que nous pouvons faire et déduire de la taxe.

Vous avez voté en 2013, le règlement de cette taxe d'équipements communautaires. Ces taxes comprennent l'équipement scolaire, le parascolaire, les transports publics.

Ces 5 mios représentent CHF 10 mios d'investissements de la commune qui sont pour les écoles, le centre de vie enfantine, l'accueil des jeunes, et en partie pour les frais des TL.

Les CHF 7 mios du préavis concernent l'investissement global pour le pavillon des Lentillières, avec la construction du bâtiment et du parc. Patrimonium finance une partie des classes que nous allons faire en agrandissant le collège de la Carrière. Ils nous ont donné un terrain sur lequel, nous allons construire un pavillon.

Pour les droits à bâtir que les promoteurs ont reçus, ils vont payer entre CHF 80.-- et CHF 100.-- par m2 de surface brute de plancher. Le règlement permet aux promoteurs de calculer son coût en fonction du nombre de m2.

Même si Patrimonium paie CHF 5 mios, il ne pourrait pas construire ce qu'il veut sur son terrain. La commune a une liberté de manœuvre, elle met ces 5 mios dans les comptes communaux d'une manière non attribuée à tel ou tel projet.

Mme Christine Vaudenay (PS)

Dans la page 2, on nous dit *une passerelle sera créée par Patrimonium, entre l'hôtel Ibis et la Migros*. Dans le rapport de la commission pour Esparcette, on lit que le propriétaire de cette parcelle allait lui aussi financer une partie de cette passerelle. Qui finance quoi dans cette parcelle ?

On mentionne un 2^{ème} sous-sol dans le bâtiment E qui sera probablement créé. Est-il possible d'aménager cet espace pour avoir un cinéma ?

M. Stéphane Rezso, Syndic

Pour chaque parcelle, nous avons une convention dans laquelle il y a plusieurs volets. Chaque chose sur laquelle on se met d'accord est légalisée. Ce montant ne paie qu'une partie de la passerelle. Les promoteurs qui vont construire de l'autre côté vont aussi en payer une partie.

Dans ces conventions, on se met d'accord sur l'éclairage public, qui va déneiger les chemins... La convention est visible quand on fait voter le préavis avec le plan de quartier. La commission d'urbanisme est informée de la convention.

Nous avons pensé qu'il était bien de faire un 2^{ème} sous-sol complet afin de permettre de faire des locaux de stockage pour les sociétés locales. Ce n'est pas adapté pour un cinéma, car il faut de la ventilation, de la technique. Nous avons cette salle adaptée pour faire des petites projections.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Yves Besson, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 2/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accepter le préavis de la Municipalité pour une demande de crédit d'étude relatif à l'aménagement de « l'unité E » des Lentillières Nord,
- D'accorder le crédit de **CHF 695'000.-- TTC**, le mode de financement et l'amortissement selon les détails figurant dans le présent préavis.

Les conclusions sont admises à la **majorité (3 abstentions manifestées)**.

7. PREAVIS N° 3/2016-2021 – DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

Rapport de la commission - Rapporteur M. Ronald Moraz (CDC)

M. Ronald Moraz, Président de la commission des finances

L'élément le plus important que vous avez reçu, notre boursière n'avait pas pu introduire un chiffre, celui du dividende du SIE. Il est clair que lorsque nous en avons été informés, nous l'avons introduit dans ce rapport. Un montant de CHF 2'132'100.-- alors que le budget 2016 prévoyait un versement de CHF 142'100.-- ce qui fait une différence de CHF 1'990'000.-- qui permettra à notre commune d'améliorer notre marge d'autofinancement.

Par ailleurs, cette somme de CHF 2'132'100.— devrait nous être versée pendant une dizaine d'années puisque le SIE avait créé des provisions de l'ordre de CHF 60 mios et ils seront ventilés en faveur des quatre communes qui font partie du SIE, Chavannes, Ecublens, Renens et Crissier.

Nous allons avoir un excédent de CHF 2'198'600.-- pour cet exercice.

Le président de la commission des finances se demande s'il faut amender le préavis pour inclure l'excédent. Les doutes sont levés par son prédécesseur qui explique qu'une demande de crédit complémentaire ne porte que sur les charges et que ce revenu ne peut y figurer qu'à titre +indicatif.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Moraz, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 3/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Vu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'accorder à la Municipalité :

- Des crédits complémentaires de **CHF 232'600.--** sur les charges de fonctionnement 2016

Conformément aux détails des tableaux figurant en annexe.

Le financement des crédits complémentaires a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Les conclusions sont admises à l'**unanimité**.

8. PREAVIS N° 4/2016-2021 – REMPLACEMENT DES TENTES « VITABRI » ET LE SYSTEME DE TRANSPORT

Rapport de la commission - Rapporteur M. Daniel Schläfli (PS)

M. Daniel Schläfli (PS)

Ce préavis traite du remplacement des tentes « vitabri ». Le soutien aux sociétés locales est une constante de longue date dans notre commune. Les tentes en font partie et elles arrivent en fin de vie. La Municipalité nous présente un préavis pour remplacer ces tentes et en augmenter le nombre.

Le montant peut paraître élevé mais quand on le met en perspective avec la durée de vie des tentes. La proposition de la Municipalité paraît tout à fait raisonnable. Le nombre plus important de tentes permettra au service de la voirie de mieux gérer le montage et démontage des tentes pour les différentes manifestations.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Schläfli, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 4/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit d'achat d'un montant de **CHF 85'000.--** destiné au renouvellement des tentes « Vitabri ».

Les conclusions sont admises à la majorité (**1 abstention manifestée**).

9. PREAVIS N° 5/2016-2021 – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DES LENTILLIERES

Rapport de la commission - Rapporteur Mme Dorothee Noirat (ROLC)

Mme Dorothee Noirat, Présidente de la commission

Le chemin des Lentillières qui est à voie unique desservait les entrepôts Coop. Pour permettre une bonne circulation du futur complexe des Lentillières Nord, la requalification du chemin est nécessaire.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, Mme Noirat, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 5/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de **CHF 190'000.--**; pour les études de la requalification du chemin des Lentillières.

Les conclusions sont admises à l'**unanimité**.

10. PREAVIS N° 6/2016-2021 – ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2017-2018

Rapport de la commission - Rapporteur M. Ronald Moraz (CDC)

M. Ronald Moraz, Président de la commission des finances

Nous allons prendre une décision pour deux années. Pour rappel, nous avons un taux d'imposition de 65 % qui n'a pas changé depuis 2013; ce qui nous permet d'avoir une situation budgétaire et des comptes qui ont toujours été très sains, voire même très positifs depuis ces dernières années.

Les perspectives sont aussi positives et bonnes, grâce à l'apport du SIE. Nous avons une marge d'autofinancement qui sera toujours aussi favorable pour ces 8 prochaines années. Ce sont des chiffres indicatifs et non pas finalisés.

Comme le relève la Municipalité, elle nous demande le statu quo. Celui-ci sera ponctué de certains points qui seront intéressants pour l'avenir : l'évolution du RIE III, avec des incertitudes à ce sujet. La réforme de péréquation quant aux communes aura des incidences sur les comptes communaux de Crissier. De nouveaux quartiers et nouvelles infrastructures provoqueront quelques dépenses. Au final, nous avons quand même une situation saine.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Moraz, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 6/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- De maintenir le taux actuel de l'impôt communal à 65 % pour les années 2017-2018
- De reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement
- D'adopter l'arrêté d'imposition annexé tel que présenté pour les années 2017-2018

Les conclusions sont admises à l'**unanimité**.

11. PREAVIS N° 7/2016-2021 – ABRIBUS ALPES SUD - CONSTRUCTION

Rapport de la commission - Rapporteur M. Giuseppe Dalla Valle (CDC)

M. Dalla Valle, Président de la commission donne lecture du rapport, la parole n'étant pas sollicitée, M. Dalla Valle, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 7/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de l'étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **CHF 92'000.--**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Les conclusions sont admises à l'**unanimité**.

12. PREAVIS N° 8/2016-2021 – ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER (PQ) « ESPARCETTE 1 »

Rapport de la commission - Rapporteur M. Ernest Rüegger (ROLC)

M. Ernest Rüegger, Président de la commission

Le projet de ce plan de quartier a démarré il y a 6 ans, il arrive à sa phase finale et il avait pour but de préciser les règles d'utilisation du sol, en vue du développement d'une zone mixte ; garantir une occupation optimale des parcelles ; coordonner les mesures d'urbanisme en relation avec les réaménagements de la route cantonale de Crissier ; insertion du bus à haut niveau de service ; amélioration de la fluidité du carrefour en Praz et créer un front bâti sur le carrefour ; améliorer l'esthétique des constructions. Ceci est en rapport avec le plan de quartier qui est en face.

Le préavis a déjà été étudié par la commission d'urbanisme, il a été considéré comme une excellente présentation.

La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Rüegger, donne lecture des conclusions du préavis :

- Vu le préavis municipal N° 8/2016-2021 du 25 juillet 2016 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de l'étude de cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'approuver comme fraction du plan général d'affectation (plan de zones) de la Commune de Crissier, le plan de quartier « Esparcette 2 » (plan et règlement).
2. D'approuver la constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied, mobilité douce et véhicules d'entretien en faveur de la Commune de Crissier.
3. De réserver l'approbation du plan de quartier « Esparcette 1 » par l'autorité cantonale.

Les conclusions sont admises à l'unanimité.

13. DESIGNATION DE TROIS DELEGUES DE TROIS SUPPLEANTS AU GROUPE DE CONCERTATION POLITIQUE PDI

M. Aurélien Demaurex (CDC) propose les candidatures de M. Serge Veillard en tant que délégué et M. Ludovic Jaccard en tant que suppléant.

M. Michel Walther (PS) propose les candidatures de M. Pascal Maeder délégué et Mme Sonya Butera suppléante.

M. Jacques Carnal (ROLC) propose les candidatures de M. Claude Penseyres en tant que délégué et Mme Marcella Fiori en tant que suppléante.

Le Conseil communal accepte les candidatures à l'unanimité.

14. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

M. Frédéric Delacrausaz, Délégué à la Polouest

Une demi-journée de présentation de l'association a été organisée pour tous les membres du Conseil intercommunal. Elle a eu lieu le samedi matin 27 août à l'hôtel de police à Prilly.

La commission de gestion a donné un avis favorable au budget 2017. Il a donc été adopté lors du dernier conseil intercommunal à Bussigny le 21 septembre dernier.

Cela représente un montant de CHF 26'136'600.-- soit une hausse de 3,4 % par rapport au budget 2016. La part de Crissier quant à elle représente un montant de CHF 2'120'095.-- versus CHF 2'080'016.-- en 2016, soit 1,9 % d'augmentation.

Un groupe de travail constitué d'un membre de chaque commune (municipal ou syndic) a revu la clé de répartition et a permis de réduire les écarts de prix par habitant des huit communes de l'association. Le prix moyen par habitant est de CHF 266.16. Le minimum à CHF 239.47 et le maximum à CHF 293.03 Crissier se situe à CHF 281.11 soit CHF 14.95 supérieur à la moyenne.

Sans la révision de la clé, la part de Crissier serait à CHF 288.29 soit CHF 22.13 supérieur à la moyenne. L'économie réalisée sur le budget est de CHF 54'153.--.

Un préavis au conseil intercommunal est prévu en novembre 2016 et s'il est accepté cette économie serait absorbée. On parle d'une révision de la grille salariale des policiers. En effet, actuellement les ETP prévus par la loi ne sont toujours pas atteints car les engagements de personnel ne compensent pas les départs.

D'autres corps de police environnants étant plus attractifs sur ce point précis. Il est actuellement difficile de retenir des policiers. Un ajustement est donc nécessaire et un crédit complémentaire sera demandé au budget 2017.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune interpellation ou motion n'ayant été déposée, ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

16. DIVERS

16.1 M. Jacques Carnal (ROLC)

1. Des citoyens m'ont fait des remarques concernant la bande verte qui sépare la piste mixte cycle-piétons de la rue des Alpes. Dans le préavis 56/2009, on parlait d'une bande verte, alors qu'actuellement on a une bande grise et caillouteuse, parsemée de touches bleues, ce qui fait le bonheur des chiens. Est-il prévu de faire quelque chose ?

2. Dans un article de 24 Heures, on nous informe que le Conseil d'Etat a donné une réponse au député M. Rezso concernant sa question sur les frais de scolarisation des élèves de l'EVAM. Question posée en 2013.

Pour notre nouveau municipal, pour le retour d'un conseiller que nous avons beaucoup entendu ce soir, pour Alexandre, pour tous les nouveaux, une citation de Pierre Dac : *il faut une infinie patience pour attendre toujours ce qui n'arrivera jamais.*

M. Stéphane Rezso, Syndic

M. Carnal était à l'origine devant le Conseil communal pour la demande d'une participation du Canton pour les élèves de l'EVAM scolarisés dans les écoles de Crissier. Nous avons un peu plus de 400 réfugiés qui sont au centre de l'EVAM comprenant 80 élèves, soit 6 à 10 classes d'accueil ouvertes ou fermées en fonction des besoins.

La Municipalité avant 2012, avait demandé que l'Etat participe à la scolarisation des enfants. Une partie a été versée lorsque la LEO a été votée, puisqu'elle prévoyait que les coûts soient payés par l'Etat.

La situation antérieure n'était pas satisfaisante, on a fait une convention avec l'Etat et le Canton a payé les scolarisations avant la LEO.

Depuis 2014, l'Etat paye CHF 4'000.-- annuel par élève, soit CHF 400.-- par mois, par élève scolarisé dans une classe d'accueil. Ce montant a été négocié par l'UCV, il est équivalent pour toutes les communes.

Mme Nathalie Jatton, Municipale

La 1^{ère} partie des plantations est prévue cet automne, avec des couleurs changeantes au fil des saisons, une 2^{ème} partie de plantations est prévue l'année prochaine, fin du printemps.

16.2 M. Laurent Bovay, Municipal

Dans le dernier Crissier-contact, une erreur s'est glissée pour l'emplacement de la mise du bois. Cette erreur sera corrigée dans le prochain journal qui paraîtra avant la mise de bois du 5 octobre.

Le parking du bourg est ouvert et fonctionnel. Vous pouvez désormais « participer à son remboursement ».

Pour ceux qui ont un plan de vigne au Château, la remise du vin est ce vendredi en fin de journée et samedi matin.

16.3 Mme Sonya Butera, Présidente

Avant de clore la séance, je souhaite attirer votre attention sur la conférence d'agglomération Lausanne-Morges qui aura lieu le 6 octobre 2016 au Théâtre de Beausobre, en présence de Mme Nuria Gorrite et Mme Jacqueline de Quattro.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 7 novembre à la salle de spectacles de Chisaz, elle commencera exceptionnellement à 19h45 par une présentation de la Polouest et sera suivie par mon apéritif d'entrée en fonction.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h40 en remerciant les conseillères et conseillers et en souhaitant à toutes et tous une bonne soirée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente
Sonya Butera

La Secrétaire
Corinne Rochat

